

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THANNENKIRCH DE LA SÉANCE DU MARDI 10 FEVRIER 2026

Sous la présidence de Madame Angélique DIEUAIDE, Maire

Etaient présents : Angélique DIEUAIDE, Jean SCHAETZEL, Jean-Pierre SCHRAMM, Jeannot STIBLING, Marie SIMLER, Hubert BIHL, Amélie MICHEL

Absents excusés : Timothée MARCHAL donne procuration à Hubert BIHL

Le Conseil Municipal a été convoqué le 03 février 2026

ORDRE DU JOUR :

- 1)** Désignation du secrétaire de séance
- 2)** Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 13 janvier 2026
- 3)** Avenant travaux chemin du Lecotte suite à la décision de surseoir prise lors du conseil municipal précédent

1) DESIGNATION D'UN ou D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE

Amélie MICHEL est nommée secrétaire de séance assistée par la secrétaire de Mairie, Sylvie Straub.

2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 13 janvier 2026

Il est approuvé à l'unanimité

3) AVENANT TRAVAUX CHEMIN DU LECOTTE SUITE A LA DECISION DE SURSEOIR PRISE

LORS DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Vu les explications données par Madame la maire et le 1^{er} adjoint suite à la réunion qui s'est tenue le lundi 02 février 2026 à 14h00 à la mairie en présence du maitre d'œuvre ou les conseillers étaient invités.

Vu la délibération du 2 septembre 2025 attribuant le marché de travaux de voirie, eaux pluviales, eaux usées et eau potable pour l'aménagement du chemin du Lecotte à la société TP SCHMITT pour un montant de 384 310.20€ € HT (lot 1)

Vu la délibération du 14 octobre 2025 validant l'avenant 1 portant le marché à 404 628.20HT

Vu la nécessité de prévoir des travaux complémentaires pour un montant de 41 040.45€ HT conformément au devis présenté par TP SCHMITT avec la répartition suivante :

Voirie : 7 919.40€ HT - Eaux pluviales : 11 198.45€ HT – Eau potable : 5 448.00€ HT (part commune) – Eaux usées : 16 474.60€ HT (part SDEA).

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la validation de l'avenant qui porte le marché à la somme suivante :

Montant du marché initial :	384 310.20 € HT
Modification n°1 :	20 318.00 € HT

Modification n°2 :	41 040.45€ HT
Montant du marché après avenants :	445 668.65€ HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (1 abstention-Jean-Pierre SCHRAMM)

DECIDE d'approuver la modification n°2 du marché pour un montant de 41 040.45€ HT, portant le marché à la somme globale de 445 668.65 € HT, soit 534 802.38 € TTC.

AUTORISE la Maire à signer l'avenant/modification n°2.

DATES A RETENIR :

- Prochain conseil municipal le lundi 2 mars 2026

Le secrétaire de séance :
Amélie MICHEL

Le Maire :
Angélique DIEUAIDE